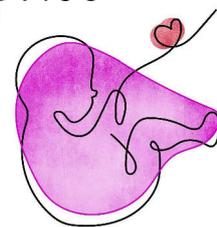


ENCEINTE AU TRAVAIL ?

EST-CE QUE JE CONNAIS ?

- la procédure maternité de mon entreprise
- les dangers de mon poste de travail
- les mesures de protection en cas de grossesse



Enceinte-au-Travail.ch



SECO



PLUS VITE J'ANNONCE MA GROSSESSE, MIEUX NOUS
SERONS PROTÉGÉS, MON BÉBÉ ET MOI !

QUELS DANGERS ?

- Substances chimiques, fumée passive
- Microorganismes ou maladies
- Chocs, coups, risque d'accident
- Bruit, chaleur ou froid extrêmes
- Mouvements ou positions pénibles, debout
- Porter ou déplacer plus de 5 kg
- Travail de nuit, rotation d'équipe, cadencé
- Rayonnements (radioactivité, IRM, induction)

...

Danger(s) identifié(s) ?



Parlez-en sans attendre avec votre gynécologue.

Un certificat d'inaptitude est nécessaire en attendant l'analyse de risques de votre poste.